

PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 4 juin 2019 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,

M. Mario Casavant, M. Éric Bossé, conseiller, M. Claude Jeanson, conseiller, M. Réjean Ratté, conseiller, Mme Annie Dussault, conseillère,

Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère, Absents:

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

. ORDRE DU JOUR

2019-06-63

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2019;
- 3. Questions de l'assemblée;
- 4. Approbation de la liste des comptes à payer;
- 5. Rapport des comités;
- 6. Suivi des dossiers;7. Recommandations CCU;
- 8. Adoption règlement zonage;
- 9. Adoption règlement lotissement;
- 10. Financement temporaire;
- 11. Gala Méritas Odyssée;
- 12. Questions de l'assemblée;
- 13. Affaires nouvelles;
 - 13.1; Approbation plans WSP Dandenault & Beauregard
- 14. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2019

2019-06-64

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2019;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant, Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019, et que le procès-verbal du 7 mai 2019 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.



3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2019-06-65

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 4 juin 2019, telle que modifiée, pour un montant de 33 421.49\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201900130 à #201900162), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Éric Bossé fait un retour sur la Politique Familiale, sur la mise en place du conseil jeunesse ainsi que sur l'avancement des autres actions proposées dans le plan d'action de la Politique.

6. SUIVI DES DOSSIERS

- M. Grilli fait le suivi sur les détections de fuites qui ont été réalisées, sur les réparations qui ont été effectuées et sur l'amélioration des données de consommations d'eau potable.
- M. Grilli annonce que les subventions pour les travaux ont été confirmées et que les travaux débuteront dans la semaine du 16 juin.

Concernant l'achat de l'église, M. Grilli informe les personnes présentes que la municipalité souhaite toujours aller de l'avant avec l'achat de l'église, et que la municipalité est toujours dans l'attente d'un retour de l'Évêché de Sherbrooke. Une inspection du bâtiment devrait être réalisée pour nos assureurs pour valider l'état de la bâtisse.

7. RECOMMANDATIONS CCU

2019-06-66

Attendu qu'une rencontre du CCU s'est tenue le 15 mai dernier pour discuter d'une modification au règlement de zonage pour l'installation d'une cantine incluant un bar laitier opérationnelle de manière saisonnière *dans la zone C-1* et permettre les cantines mobiles (food truck) sur tout le territoire. La cantine s'insère dans le groupe d'usage *établissement de restauration* qui se définit comme suit :

- 2. les établissements de restauration où la consommation se fait à l'intérieur avec des places assises tels :
- salles à manger;
- salons de thé;
- cafés-terrasses.
- 3. les établissements de restauration où la nourriture est préparée à l'intérieur mais ne disposant pas de places assises à l'intérieur tels :
- casse-croûte;
- comptoirs de service à l'automobile.

Attendu que les membres du CCU recommandent unanimement les orientations suivantes :

Ajouter les usages relatifs à la restauration et bar-laitier a la zone C-1.

Malgré le statut mobile du restaurant faisant l'objet de la demande, ils souhaitent que le bâtiment soit de bonne qualité. Ils recommandent donc que le bâtiment soit



obligatoirement desservi par le réseau d'aqueduc et installations septiques, que l'aspect extérieur soit en tout temps bien entretenu et en bon état et que le bâtiment soit retiré si le restaurant ferme ses portes.

Il est également recommandé que tous les types de restaurant apparaissant dans le groupe d'usage permis dans la zone C-1.

Pour les food trucks, les membres recommandent unanimement qu'ils soient permis dans toutes les zones de la municipalité. Toutefois, un certificat devra être délivré, pour des événements ponctuels privés ou publics de moins de 15 jours et le propriétaire des lieux doit donner sont autorisation.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

D'approuver les recommandations du CCU afin de permettre la modification au règlement de zonage pour l'installation d'une cantine incluant un bar laitier opérationnelle de manière saisonnière *dans la zone C-1* et permettre les cantines mobiles (food truck) sur tout le territoire.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT ZONAGE 2019-325

2010	-06-67
2019	-00-07

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE

RESOLUTION	NIINEDO	
RESCHALLON	NIUMERO	
KEDOECTION	TICIVILICO	

Adoption du règlement de la municipalité.	no visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-263
ATTENDU QUE	la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;
ATTENDU QUE	pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QUE	le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 2019;

appuyé par Annie Dussault et résolu unanimement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Jeanson



Que soit adopté le règlement numéro ______, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À I	LAWRENCEVILLE, CE	IEME JOUR DE	2019
(signé)	maire		
(signé)	sectrés.		
	FORME CERTIFIÉE		
François Paqu			
Directeur gén	éral et secrétaire-trésorier		
<u> </u>			
9. ADOPTIO	ON DU RÈGLEMENT 2019-	326 - LOTISSEMENT	
2019-06-68			
PROVINCE	DE QUÉBEC		
MRC DU VA	AL-SAINT-FRANÇOIS		
MUNICIPAL	ITÉ DE LAWRENCEVILLE	≣	

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-68

Adoption du règlement no visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-264 et ses amendements afin de retirer les normes minimales correspondantes à un terrain en bordure d'une route publique numérotée.		
ATTENDU QUE	la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;	
ATTENDU QUE	pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:	



ATTENDU QUE

la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

François Paquette

Directeur général et secrétaire-trésorier

10. FINANCEMENT TEMPORAIRE

2019-06-69

Attendu que seront réalisé des travaux sur la rue Dandenault pour 1 387 990\$, subventionnés par le RIRL;

Attendu que seront réalisé des travaux sur Beauregard pour 1 103 719\$, subventionnés par l'AIRRL;

Attendu que seront réalisé des travaux sur Dandenault et Beauregard pour 667 315\$, subventionnés par la TECQ;

Attendu qu'un règlement d'emprunt sera préparé pour le financement de ces travaux;

Attendu qu'un financement temporaire est nécessaire pour la période de préparation et d'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère;

Attendu que les coûts du financement temporaire sont inclus dans les coûts estimés des travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant, Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Qu'un financement temporaire de 1 500 000\$ soit demandé à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;

Que le maire, M. Derek Grilli et le directeur général, M. François Paquette soient autorisés à signer les contrats du financement temporaire et tout autre documents s'y rattachant;



Que ce financement temporaire soit entièrement remboursé lors de l'encaissement du règlement d'emprunt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. GALA MERITAS DE L'ODYSSÉE DE VALCOURT

2019-06-70

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'école L'Odyssée de Valcourt pour le Gala Méritas 2019;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson, Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité accorde une aide financière de 200\$ pour le Gala Méritas de l'école l'Odyssée de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Les problèmes de poney, cochons, chiens et autres, sont soulevés par des résidents de la rue Yamaska. Le conseil tente de rassurer les citoyens en les informant que des mesures sont prises par les employés municipaux, et que les autorités compétentes pour certains types d'interventions telles que le MAPAQ et la SQ ont été informées de la situation.

13. AFFAIRES NOUVELLES

2019-06-71

13.1 Approbation des plans WSP pour Dandenault & Beauregard

Attendu que la Firme WSP a préparé les plans et devis pour la réalisation des travaux sur les rues Dandenault et Beauregard;

Attendu que les subventions pour ces travaux ont été confirmées le 16 mai dernier par le Ministère des Transports;

Attendu qu'un échéancier des travaux a été soumis par l'entrepreneur;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant, Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que les plans et devis préparés par WSP soient approuvés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-72

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Mario Casavant, à 20h00, que la présente séance soit levée.

Derek Grilli, maire	François Paquette, directeur général